



SAISON 2023 / 2024

## ARBITRES

*District de la Loire*

Tél : 04-77-92-28-73

**PV N° 13 DU SAMEDI 11/11/2023**

### **PV CDA du 06/11/23**

**Président** : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67  
**Vice-Président** : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83  
**CTDA** : Benoit CHANDELIER par mail [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr) Tél : 07.63.17.10.40  
**Désignations Seniors** : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43  
**Désignations assistants ligue** : Franck ANGUAL Tel : 06 64 51 21 67  
**Désignations foot loisirs** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Responsable pôle formation** : Victor PEREIRA 06 16 98 37 18  
**Responsable Observations** : Cedric MARY 06/17/32/72/03  
**Vérifications rapports** : Cedric MARY 06/17/32/72/03  
**Responsable Administratif / Secrétaire** : Denise AZNAR 06 82 48 06 96  
**Contrôle Administratif Seniors (impayés)** : Ghadab Issa 0783348866  
**Intendant CDA** : Daniel DOSNON Tél : 06 15 45 13 27 RUBAT Guy tél : 06 44 91 08 74  
**Trésorier** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Représentant des Arbitres à la commission de Discipline** : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

### **RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE ET ASSEMBLEE GENERALE**

Les tests physiques et le rattrapage AG auront lieu le **SAMEDI 11 NOVEMBRE**, de 8h30 à 13h, à Riorges (42153).  
Début AG, à 8h30 : salle du Pontet, 83 place Serge Giry, à Riorges.  
Ensuite les tests physiques auront lieu au stade Gallieni, avenue Joseph Gallieni, à Riorges (stade derrière Magasin Leclerc)  
Présence obligatoire pour les absents, blessés ou échoués, et les personnes n'ayant pas émarginé l'après-midi lors de L'AG du 9 Septembre à Andrézieux-Bouthéon.

### **MESSAGE DE SOUTIEN**

La CDA et l'ensemble des arbitres, des observateurs s'associent pour souhaiter à Momo Bouguerra et Frank Angual beaucoup de courage en cette période difficile qu'ils traversent.  
Nous leurs souhaitons un prompt rétablissement.

### **INFORMATIONS ARBITRES**

Les arbitres annulant leur accompagnement à la dernière minute sans justificatif valable seront distraits de désignation le weekend suivant afin de réaliser l'accompagnement. L'arbitre fera l'objet d'une sanction, un malus au classement, pour ne pas avoir assuré une désignation"

Rassemblement des assistants spécifiques le Vendredi 17 Novembre au District de la Loire 19h30 – 22h30.

Le corrigé du questionnaire annuel est en ligne dans la rubrique "actualités" onglet "arbitrage".

Il est impératif de consulter la liste des observateurs ainsi que l'affectation des groupes d'arbitres dans votre Portail Des Officiels > Onglet "Documents"

Il est impératif de consulter vos désignations sur votre Portail Des Officiels (PDO) : <https://officiels.fff.fr>. L'application "Officiels" (iOS & Android) reste une option de consultation.

Le document "Directives Saison 2023-24" est téléchargeable dans la rubrique "DOCUMENTS ARBITRES".

Les accompagnateurs (arbitre D1-D2) des nouveaux arbitres stagiaires doivent remplir un rapport d'accompagnement disponible sur PDO > Documents > District. **A noter : sans rédaction du rapport d'accompagnement du nouvel arbitre, l'action sera comptabilisée comme nulle.**

### **INFO DESIGNATIONS**

La CDA tient à rappeler à l'ensemble des arbitres, des clubs et des observateurs que les désignations sont faites **uniquement par les responsables de désignations** suivant la catégorie.

**Sans désignation officielle sur la rencontre aucun arbitre n'est autorisé à officier sans l'aval de son désignateur.**  
**L'auto désignation est strictement interdite sous peine de sanction conformément au règlement intérieur**



### **PETIT RAPPEL DES REGLEMENTS**

Rappel sur l'utilisation du carton blanc : l'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match (durée de l'exclusion 10 minutes).

Un carton blanc ne pourra pas être adressé après un carton jaune.

En Coupe de Loire Seniors + Coupe Valeyre Léger : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale), une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante : après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi. Après les quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, mais l'arbitre n'accorde pas de repos. En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation : les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

En Coupe de la Loire des Jeunes : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Toutes les Coupes Féminines : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par le règlement de la compétition.

Pour consulter l'ensemble des règlements des compétitions du District, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/statuts-et-reglements/>

Rappel disciplinaire : Lorsqu'un arbitre adresse un second avertissement à un joueur au cours de la rencontre, un rapport disciplinaire doit être rédigé via votre Portail des Officiels dans les 48 heures.

Voici les coordonnées de Benoit Chandelier, conseiller technique :

Courriel (à utiliser de préférence) : [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr)

Téléphone : 04.77.92.28.72 + Mobile : 07.63.17.10.4

### **COURRIERS RECUS**

JS St Victor : Lu noté.

St Etienne Terrenoire : Lu noté.

M. MbalaGuillaume : Lu noté.

M. Lorente Jean Luc : Lu noté absence au rattrapage du 11 Novembre attestation de l'employeur.

M. Boniface Frédéric : Lu noté absence au rattrapage du 11 novembre attestation de l'employeur.

### **IMPAYES**

M. Wafak Hubert : Dossier traité.

### **CONVOCATION ARBITRES**

M. Mbala Guillaume vous êtes convoqué à la commission des arbitres **le Lundi 27 Novembre à 19h00** pour affaire vous concernant.